

# Domaine Public

# DP

902

J.A. 1000 Lausanne 1  
Hebdomadaire romand  
14 avril 1988  
Vingt-cinquième année

## Place du concordat

Dans notre Union des républiques cantonales confédérées (URCC), les Etats membres ont la possibilité de passer entre eux des accords directs, en la forme quasi diplomatique, avec négociation, signature et ratification. Par le terme un peu désuet mais étymologiquement fort beau de concordat, on désigne en fait, comme dit le constitutionnaliste Jean-François Aubert, «toute convention intercantonale qui établit une relation de droit public».

La souplesse de la formule a fait son succès, dans les domaines les plus divers — écoles, églises et assainissement en tête. On compte plus de trois cents de ces traités intercantonaux, dont une vingtaine remonte au siècle dernier. Parmi les premières décisions du Jura entré en souveraineté, il y eut la «Déclaration de succession» à toute une série de concordats auxquels le canton de Berne est partie.

Parmi eux, les accords sur lesquels des événements récents ont attiré l'attention. D'abord le Concordat intercantonal du 8 octobre 1957 réprimant les abus en matière d'intérêt conventionnel. Aujourd'hui, ce concordat qui a rallié une dizaine de cantons (les Romands plus BE, SH et ZG), constitue le seul acte législatif supracantonal en matière de petit crédit. Il fixe le taux maximum d'intérêt exigible (18% l'an), interdit le système de la «boule de neige» dans les affaires de prêts et réglemente partiellement le démarchage et les contrats en la matière. L'importance de ce concordat, qui comprend certaines dispositions pénales, a été rehaussée par l'échec définitif, en décembre 1986, du projet de Loi fédérale sur le crédit à la consommation. Mis à part Zurich, qui applique une réglementation stricte en matière de prêts personnels, les cantons en sont réduits aux dispositions du Concordat de 1957.

L'autre concordat dont on parle actuellement, l'un des huit à réunir 26 signatures cantonales, a été mis en évidence par la démission fracassante de quatre experts de l'OICM. Il s'agit de la Convention intercantonale de contrôle des médicaments, qui insti-

tue l'office précité. Elle illustre la force d'une union entre Etats fédérés qui se mettent tous ensemble pour assumer à l'échelle suisse une mission dans le secteur prioritairement cantonal de la santé publique; mais elle démontre en même temps les limites d'un système dont les structures sont trop distendues pour permettre l'exécution d'une tâche précise, et pour «tenir» sur un champ de forces aussi puissantes que les sociétés pharmaceutiques. D'où la réapparition de l'idée, évidemment en faveur de Berne, d'une loi fédérale sur le contrôle des médicaments, dans l'espoir de faire face avec davantage de cohésion aux pressions des intérêts privés.

Dans les deux cas en question, la voie du concordat s'est avérée jusqu'ici la seule possible. Il faut donc la suivre, et si possible l'améliorer en l'élargissant, soit par extension du champ d'application, soit par un renforcement des activités communes ainsi fondées. Par delà ces aménagements souhaitables, une véritable révision serait utile, par exemple pour abaisser d'un tiers le plafond du taux d'intérêt admissible, qui confine présentement à l'usure. Mais la révision d'un concordat, même de l'un seul de ses articles, exige l'assentiment de tous les cantons signataires, qui ont chacun leur procédure, avec référendum obligatoire aux Grisons et en Valais, ou seulement dans les cas les plus importants pour une dizaine d'Etats, dont Zurich, Berne et le Jura. Dans autant de cantons, le Grand Conseil a un pouvoir définitif, comme à Fribourg, à Genève ou au Tessin.

De toute manière, la procédure de révision s'avère compliquée, et pas tellement démocratique: quel canton osera mettre en cause par amendement le texte d'un accord dûment négocié? Il existe certes la réserve, mais de telles restrictions font «chenit» dans la pratique intercommunale et intercantonale, comme dans le droit international.

YJ  
(suite en page 3)

# Il y a parking et parking

**(pi)** La plupart des villes, grandes ou petites, souffrent d'un manque d'espace pour parquer les véhicules privés. Droit absolu pour les uns, utilisation abusive du domaine public pour d'autres, le stationnement pose un problème bien réel.

Le parc automobile vaudois a doublé durant ces quinze dernières années, atteignant près de 275 000 unités, dont 240 000 voitures de tourisme. Chaque véhicule à l'arrêt utilisant 20 à 30 m<sup>2</sup>, on comprend que la place vienne à manquer dans les zones fortement construites.

Les villes suisses empoignent le problème de différentes manières et à l'heure où Lausanne mène une vaste étude sur la question, il est utile de rappeler quelques idées ou expériences.

## Libérer le centre

● Berne est certainement la ville qui jouit de la plus grande pratique dans ce domaine: elle connaît depuis longtemps une politique de dissuasion envers les automobilistes par suppression des places de parc au centre. Celles-ci ont été en grande partie compensées par des parkings en périphérie, proches des transports publics. Le système fonctionne, mais repose sur un réseau de trams et bus rapides et fréquents, que ne possèdent pas les villes romandes.

● Dans de nombreuses villes, les plans de quartier prévoient une taxe de remplacement de quelques milliers de francs lorsque la construction d'un bâtiment n'est pas accompagnée de celle d'un parking répondant à ses besoins. On évite ainsi de faire supporter la réalisation de parkings à la collectivité. Cette taxe est toutefois généralement sans rapport avec le coût d'une place souterraine (plusieurs dizaines de milliers de francs). Il peut s'avérer dans bien des cas plus économique de s'en acquitter plutôt que de prévoir un parking. Là encore, la ville de Berne fait œuvre de

pionnier: la construction de nouvelles places de parc au centre étant fortement limitée, voire interdite, les promoteurs ne peuvent pas, même s'ils le désirent, satisfaire leurs besoins en parking. La ville n'en prélève pas moins une taxe de remplacement, qui est affectée à la construction de parkings périphériques.

## Parquer utile

● Plusieurs villes suisses alémaniques connaissent le régime du stationnement de courte durée (zone bleue) avec vignette autorisant les résidents à dépasser le temps prescrit. On décourage ainsi le trafic pendulaire, consommateur de places de longue durée, sans obliger les résidents à bouger leur véhicule uniquement parce qu'ils ont épuisé les quinze heures de stationnement autorisées. Le TCS et l'ACS ont recouru sans succès contre cette pratique, que Lausanne souhaite introduire dans certains quartiers.

● A Genève, une pétition de l'Association suisse des transports (AST) réclame la diminution du nombre des abonnements au mois dans les parkings souterrains, pour favoriser le stationnement de courte durée. Là aussi, ce sont les pendulaires qui sont visés. On espère ainsi favoriser le «trafic utile» — celui des acheteurs — et faire taire les commerçants qui réclament la construction de nouveaux parkings.

## «Park and sleep»

● Renens, commune périphérique de la région lausannoise, est pour sa part génératrice de pendulaires et ne souffre pas vraiment d'un manque de places de parcs. Néanmoins, afin d'alimenter un fonds de réserve pour la construction de différents parkings — notamment en rapport avec le réaménagement de la place de la Gare et la construction du tram qui reliera cette localité à Lausanne et aux hautes écoles — l'exécutif a imaginé de prélever, comme à Coire, Muttenz, Zoug et Liestal, une taxe men-

suelle de 20 francs de chaque voiture qui stationne régulièrement la nuit dans un même groupe de rues. Le Conseil communal est appelé à se prononcer sur ce «régime d'autorisation avec perception d'une taxe» qui devrait rapporter net 200 000 francs par année à la commune, fort endettée.

Si les idées ne manquent pas, elles ne peuvent se réaliser qu'à l'échelon régional. Sans quoi un centre qui chassera les voitures de son territoire ne fera que favoriser les commerces de la périphérie. Et le centre qui voudra se débarrasser d'une partie du trafic privé sera le seul à trouver son intérêt dans le développement des transports publics, qu'il ne pourra réaliser et financer qu'avec le concours des communes périphériques. La région lausannoise nous a, hélas, déjà donné plusieurs exemples de son incapacité à penser «région» plutôt que «clocher». L'étude menée actuellement, qui se limite au seul territoire du chef-lieu vaudois, en est un nouvel exemple. ■

## Profiter des énergies renouvelables

*(réd)* Le Groupement pour la promotion des énergies renouvelables organise deux journées de cours sur le thème «Un usage rationnel de l'énergie — les applications de l'énergie solaire». Depuis la fin des années 70, un bond technologique a en effet été réalisé, permettant une utilisation plus rationnelle de l'énergie et un recours accru aux énergies renouvelables. Mais bien des résultats ont été laissés dans l'ombre pour ne pas perturber l'euphorie du gaspillage. C'est pour prouver qu'il est possible de diminuer fortement notre consommation énergétique sans pour autant bannir les commodités dont nous jouissons que ce cours est organisé. Deux dates possibles: le jeudi 28 et le samedi 30 avril.

Renseignements: Groupement pour la promotion des énergies renouvelables, case postale 250, 1225 Chêne-Bourg.

# Le désarmement des pauvres

(ag) Il y eut une querelle monarchique et nationale en France. Le roi, aux pouvoirs cadrés par une charte ou une constitution, était-il roi des Français ou roi de France? François Mitterrand, monarque républicain, a choisi: il a envoyé une longue *Lettre à tous les Français*, ses «chers compatriotes». Mais les destinataires qui se retrouvent nommés aux salutations finales, assurés de fidèles sentiments épistolaires, ne sont guère les interlocuteurs de la longue missive: c'est avec la France que dialogue le président de la France. Pour le premier meeting, disons moins vulgairement le rassemblement de Rennes, Jack Lang campant le décor présidentiel avait dissocié les couleurs du drapeau français. Manière élégante d'afficher le rouge pour lui-même. Le blanc, royal, s'en trouvait du même coup rehaussé.

Mitterrand donc a consacré deux chapitres, successivement et dans l'ordre, au désarmement des grandes puissances et à la misère du tiers monde. Une phrase forte lie les deux sujets.

*Il faut s'en convaincre: le fossé qui s'élargit, entre les pays riches et les pays pauvres, représente pour l'humanité un risque plus pressant que la menace nucléaire, car celle-ci peut être contrôlée tandis que celle-là échappe encore à tout remède.*

## L'exportation d'armes

Si les Grands amorcent, à petits pas, une limitation de certains types d'armement, sans qu'on ait la preuve que leurs dépenses militaires globales se réduisent véritablement, c'est que leur économie en difficultés ou leur déficit budgétaire écrasant exigent une modération ou un resserrement des priorités.

Mais ces mêmes soucis économiques en font des exportateurs particulièrement agressifs (l'image s'impose) sur le marché mondial des armes, et pour deux raisons bien connues: d'une part seules des séries fortes, au-delà des besoins nationaux, permettent d'amortir la re-

cherche incluse dans les armes sophistiquées; d'autre part, tous — URSS compris — connaissent des déficits de leur balance commerciale: l'exportation des armes est considérée dès lors comme une source de devises précieuses — sous réserve de la qualité du débiteur. L'Irak doit 100 milliards de FF à la France, et la Libye 4 milliards de dollars à l'URSS, soit l'équivalent d'une année de ressources pétrolières.

Or l'armement, dès qu'on dépasse les productions de faible technologie, celle de la poudre et des balles, reflète absolument le fossé qui sépare le Nord et le Sud. Seuls les Grands maîtrisent la production de haute technologie, même si l'Inde, la Corée du Sud, le Brésil, la Chine n'en sont plus à leur première année d'apprentissage.

Il y a donc une fâcheuse lacune et quelque hypocrisie à réserver le désarmement aux Grands et à oublier le poids des armes dans les causes de la paupérisation du tiers monde.

## En chiffres

Mitterrand évalue à 30 milliards de dollars au détriment du Sud le déficit 87 des transferts financiers entre les deux hémisphères.

Mais, en regard: les dépenses militaires du tiers monde représentent 150 milliards de dollars: le 20% des dépenses militaires mondiales.

Sous les chiffres globaux, la diversité des situations. Les conflits externes, dont la guerre Irak-Iran. Ou la course aux armements Inde-Pakistan, entretenue par les Grands.

Plus profondément, l'importance de la caste militaire, qui souvent occupe le pouvoir ouvertement, ou qui est assez forte pour exiger que ses demandes soient jugées prioritaires par le gouvernement en place dans les budgets nationaux.

La crise économique et la pauvreté endémique, loin d'entraîner une réduction des dépenses militaires, favorise le renforcement de l'armée et de la police,

chargées d'assurer l'ordre. Plus les sacrifices imposés à la population sont lourds, plus les armes en sont exonérées puisque ce sont elles qui assureront l'acceptation forcée des nouvelles contraintes.

C'est ainsi que les exigences dictées par le FMI épargnent, par décision des pays concernés, le plus souvent l'armée. Seule exception, l'Afrique subsaharienne qui, depuis 1980, a réduit notablement ses dépenses militaires. Et pourtant le Burkina-Faso, dont certains voudraient faire un modèle alors qu'il connaît — avec révolution de palais et de caserne — une dictature militaire, consacre le 18% de son budget à l'armée.

Or ces dépenses, stériles, correspondent exactement aux sommes qui seraient nécessaires pour que la production ne prenne pas de retard — ce qui est le cas — sur la croissance démographique.

## Plan mondial

Mitterrand, à juste titre, a réclamé un plan mondial de développement en faveur du tiers monde. Louable!

Mais le 86% des ventes françaises d'armes a été destiné au tiers monde (pour les Soviétiques: 76%; pour les Américains: 51%).

Un début d'ordre mondial voudrait que les plus riches, si l'on ose aussi écrire en langage noble, vendent les outils de la vie plutôt que ceux de la mort. ■

## Place du concordat

(suite de la première page)

Au total donc, l'institution même du concordat est à la fois d'une souplesse séduisante, qui donne un contenu pratique à la théorie fédéraliste, et d'une rigidité gênante, quand il s'agit d'adopter ou de réviser les termes d'une convention. Certains juristes ont réfléchi aux moyens de résoudre cette contradiction. Sans résultat apparent à ce jour — parce qu'elle est probablement inhérente au système, et donc à subir avec lui.

(*réd*) Notre société est de plus en plus exigeante vis-à-vis des ménagères: les contraintes de l'écologie requièrent un savoir-faire et provoquent un surcroît de travail. La mécanisation des tâches ménagères a simplifié certains travaux, mais a aussi élevé le niveau d'exigence en matière de propreté. La femme qui désire, ou qui doit travailler, se retrouve vite piégée: elle devra le plus souvent se contenter d'une activité accessoire, peu rémunérée et sans possibilité d'ascension sociale, afin qu'elle dispose encore du temps nécessaire pour s'occuper des enfants et du ménage.

---

FEMMES

## Société de consommation cherche ménagères qualifiées

---

Car il faut maintenant savoir soigner sans abuser des médicaments, cuisiner sain et équilibré, organiser le temps libre pour l'épanouissement de chacun, et en plus jouer le rôle du chauffeur pour que les enfants puissent suivre toutes les activités qu'ils désirent. Ce qui était *travail*, devient de plus en plus *métier*, avec ses connaissances spécifiques, ses contraintes. Le refus de la loi sur l'assurance-maternité en décembre dernier semble pourtant montrer que les Suisses ne sont pas prêts d'adapter leurs structures sociales.

Comment sortir de la contradiction séculaire entre travail de production et travail de reproduction? C'est le sujet du dossier de *Femmes suisses* du mois d'avril, ainsi que d'un prochain colloque organisé à Genève par le Collège du travail. ■

*Femmes suisses*, case postale 323, 1227 Carouge. Tél.: 022 42 03 15.  
A *société polluante, ménagère performante*. Colloque organisé par la Fondation Collège du travail, les 29 et 30 avril à Genève. Renseignements: Collège du travail, 11 rue des Maraichers, 1205 Genève. Tél.: 022 28 64 95.

DROIT D'ASILE

# Propositions pour une nouvelle approche

Marie-Claire Caloz-Tschopp et Denis von der Weid, du Comité suisse de défense du droit d'asile (CSDDA) ont répliqué, dans DP 899, à l'article de Jean-Christian Lambelet paru dans la rubrique «L'invité de DP» (n° 897). Ils présentent aujourd'hui un certain nombre de propositions relatives à l'asile. (Titre et sous-titre sont de la rédaction.)

Il est habituel de penser en opposant les «nationaux» et les «non nationaux» (les Suisses et les étrangers en Suisse), la politique intérieure et internationale. Il est courant de séparer l'asile, l'immigration et les rapports économiques et diplomatiques avec les pays d'où proviennent les réfugiés. Les restrictions au principe d'universalité sont appliquées aux populations du «Sud», mais non à celles du «Nord». Les mesures de politique intérieure se définissent uniquement en terme humanitaire, ou de répression. Les mesures de coordination inter-étatiques se résument à l'installation d'une internationale de la «dissuasion» de moins en moins contrôlée par les démocraties. Le rôle du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et des agences spécialisées est confiné à des interventions palliatives. Les problèmes mondiaux complexes continuent pourtant à être abordés par des structures mentales «nationales» et partielles.

### Une reconversion de la pensée

Dans la «gestion» des étrangers, comme dans d'autres secteurs de la vie politique suisse, on constate une assimilation de la société civile à l'Etat, impliquant une collaboration non conflictuelle des citoyens. Or, il y a conflit et il n'est plus acceptable que la définition, les décisions et la mise en œuvre de la politique d'asile (comme de la politique vis-à-vis des étrangers) soient du ressort d'une autorité de police — le Département fédéral de justice et police (DFJP) et les polices cantonales. Nos propositions ne sont pas des attaques contre Elisabeth

Kopp et Peter Arbenz, mais visent une reconversion de la pensée et des modes d'action, ainsi que des changements structurels. Ils sont possibles en Suisse aujourd'hui, si un désir de démocratie existe.

Nous proposons donc de :

1. **Résister à l'Etat policier** pour renforcer la société civile et la démocratie. Tout d'abord, précisons qu'une résistance non violente s'impose lorsque le droit d'asile et les droits fondamentaux sont violés par le DFJP et les instances de police cantonales. Mais si une telle résistance n'est pas accompagnée d'actions pour des changements structurels, elle risque d'être prise dans la même logique qu'elle tente de combattre, et le conflit risque de dégénérer.

2. **Instaurer une commission de recherche et d'éthique suisse** indépendante du DFJP et du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Vu la subordination inquiétante, dans la politique officielle d'asile et vis-à-vis des étrangers, de la pensée et des valeurs aux intérêts économiques, politiques et policiers, nous proposons la constitution d'une telle commission. Son mandat serait de promouvoir une réflexion et un débat publics en Suisse pour élaborer les connaissances et les valeurs fondant les pratiques face au phénomène de la mondialisation de l'exil.

3. **Remettre la responsabilité officielle de la politique d'asile au DFAE**. L'asile ne pouvant plus être traité comme un problème exclusif de politi-

## Développement interrompu

que intérieure et de police, nous proposons que l'exécution en incombe au DFAE, le DFJP pouvant y apporter un appui restreint et des compétences spécifiques. Un rôle prioritaire devrait être accordé à la Division des droits de l'homme, qui devrait être renforcée. Il résulte de cette proposition la nécessité d'une redéfinition complète du cahier des charges de Monsieur Réfugié et son rattachement au DFAE.

**4. Instaurer un nouveau rapport entre la société civile et l'Etat** mis en œuvre dans une relation autonome entre les nouvelles organisations non gouvernementales et les responsables étatiques de la politique d'asile, d'immigration et de développement. Un lieu institutionnel permanent et souple devrait être créé tout en respectant cette philosophie de l'autonomie.

**5. Vu les problèmes urgents avec les étrangers en Suisse romande en particulier** 'Droit d'asile, «anciens» cas, clandestins, permis de saisonniers, admission d'étudiants étrangers dans les écoles privées et les universités, frein à l'adoption d'enfants du «tiers monde», blocage des naturalisations, etc) nous proposons de **nommer un(e) délégué(e) romand(e) aux étrangers**, rattaché au DFAE.

**6. Instaurer d'urgence une instance de recours suisse** indépendante du DFJP et du DFAE, vu le conflit actuel sur la conception et l'application du droit d'asile et l'accumulation des cas-limite.

**7. Mettre en œuvre une solution politique pour les «anciens» cas de plus de deux ans** tout en suspendant immédiatement les refoulements des personnes concernées. Un appel vient d'être à nouveau lancé par la Coordination Suisse Asile, pour une *large alliance* de l'opinion publique et du Parlement en vue d'une solution rapide.

**8. Mettre en œuvre le principe d'universalité dans la définition de l'asile.** Comme le préconise le HCR, même s'il n'existe pas encore de définition universellement acceptée de la «persécution», l'interprétation actuelle doit non seulement respecter l'esprit de la Loi sur l'asile (LAS) et de la Convention de

1951, mais doit aussi intégrer les nouvelles persécutions et craintes de persécution décrites et prouvées par les requérants d'asile actuels (kurdes, tamouls, soldats irakiens et iraniens, érythréens, colombiens, libanais poursuivis par des groupes para- ou non étatiques, etc). La même remarque est valable pour l'application du principe de non-refoulement.

**9. Mettre en œuvre le principe d'universalité dans la politique d'immigration.** Depuis 1964, le droit à l'immigration en Suisse est réservé aux ressortissants des pays de migration traditionnelle. Cette orientation s'accompagne d'une relative tolérance vis-à-vis des clandestins extrêmement précarisés. Nous proposons de lever cette discrimination et d'amnistier les clandestins. Nous ne pouvons aborder ici les autres aspects importants de la politique d'immigration (stabilisation, statut du saisonnier, etc).

**10. Reconstruire des relations économiques plus justes** et non subordonnées aux intérêts de certains groupes économiques et de certaines dictatures. Des mesures contre l'Afrique du Sud ont été refusées par 117 voix contre 61 et 8 abstentions au Conseil national le 16 mars dernier. Alors, quand des mesures concrètes seront-elles prises contre Mobutu, Evren, Ciucescu, Pinochet? Lors de la campagne à propos de la 2<sup>e</sup> révision de la LAS, Elisabeth Kopp a annoncé qu'elle avait accordé un permis de séjour à Madame Duvalier. Peut-on accepter un tel tri... de réfugiés?

Cette liste de propositions non exhaustives — nous n'avons pas formulé ici de propositions sur l'application de la deuxième révision de la Loi sur l'asile ni sur la politique de «retour» — se veut une contribution à la réflexion, au débat et à la recherche de solutions praticables pour que la démocratie ne s'arrête pas où commence la raison d'Etat.

Marie-Claire Caloz-Tschopp  
Denis von der Weid  
Lausanne, Genève

Un article m'a fait un peu sursauter dans le n° 900 de *Domaine Public*. Il s'agit du *Carnet* de Jeanlouis Cornuz intitulé: «Hitler et la bombe».

Lorsqu'on s'amuse à développer un raisonnement cynique, on prend soin en général de poursuivre l'exercice jusqu'au bout, pour prévenir d'éventuelles interprétations erronées. C'est apparemment ce qu'a oublié de faire M. Cornuz, puisque les considérations qu'il développe sur les écrits de Sébastien Haffner ne vont pas jusqu'au bout du raisonnement.

Si l'on ferme la boucle, cela donne ceci: si les Américains ont eu la bombe, c'est à cause d'Hitler qui a fait fuir les savants juifs; si Hitler n'avait pas existé, c'est l'Allemagne qui aurait eu la bombe; donc, les Juifs sont responsables de la bombe et des malheurs qui assaillent le monde d'aujourd'hui, c'est bien ce qu'on dit depuis une vingtaine de siècles. (...)

Laurent Ballif  
secrétaire du

Parti socialiste vaudois

## EN BREF

Les ressortissants de la commune bourgeoise de Berne peuvent voter par correspondance. C'est ainsi que Thomas Wagner, maire de Zurich, ne manque pas d'exercer son droit de citoyen pour les affaires bourgeoises de la *Burggemeinde* de Berne.

L'Alliance suisse des protestants actifs (abréviation allemande: SBAP) envisage le lancement d'une initiative fédérale pour abolir la nonciature du Saint-Siège à Berne. Elle attend, pour ce lancement, que les circonstances soient favorables.

Le Train du cinéma a commencé son tour de Suisse à Ostermundigen, près de Berne. Les trois wagons contiennent une documentation qui mérite d'être vue. Le passage en Suisse romande est prévu pour cet automne.

# Chronique de juillet 69

Pour en revenir à *La Victoire des Vaincus*, un point, encore, qui m'a inquiété (comme le notait Gilles, les Vaudois sont facilement inquiets): Ziegler relève à plusieurs reprises et très justement la totale incompréhension qui oppose aujourd'hui le pouvoir communiste aux communautés religieuses (p. 134); il cite cette déclaration assez consternante de Gorbatchev: «Il faut mener une lutte résolue et impitoyable contre les manifestations religieuses...» Fort bien. Mais quand ces communautés religieuses sont formées d'intégristes musulmans à la Khomeyni, que faut-il faire?

Ceci dit, il y a tout de même des gens qui ont de la chance.

Par exemple, Ziegler — cette scène qu'il raconte: *Je me souviens d'une nuit de juillet 1969. Etudiant, je vivais mon premier séjour de recherche dans la diaspora africaine du Brésil, à São Salvador de la baie de Tous les Saints (...). Je trainais dans un bistrot de la haute*

*ville, sur le Terreiro de Jésus. Un appareil de télévision (...) diffuse les indigents feuilletons de la TV-Globo. Tout-à-coup l'émission s'arrête. Un speaker, vêtu d'un complet-cravate clair, apparaît. D'une voix émue, il annonce que dans quelques instants l'humanité (du moins sa partie qui possède la télévision) pourra voir le premier homme poser son pied sur la surface de la Lune. Silence solennel. Quelques secondes encore... et, tel un immense ver blanc, la jambe de Armstrong sort de la cabine d'Apollo VI (...). Au fond du café, un rire tonitruant éclate! Un Noir, débardeur du port, crie à l'adresse de la petite foule massée devant le comptoir: «Eh, vous là-bas, les imbéciles! Ils vous ont bien eux, les Américains! Croyez-vous que Shango (un dieu de la cosmogonie nagô) laisserait — ne serait-ce qu'un instant — un Blanc poser sa paluche sur la Lune?» (p. 21).*

De la chance: une réaction aussi authentique — et sommes-nous sûrs,

d'ailleurs, que ce Noir n'avait pas raison? Que c'est bien un homme qui a mis son pied sur la lune — et non pas un robot, semblable à ces robots que nous tendons de plus en plus à devenir?

Car enfin, pendant ce même mois de juillet 1969, je me trouvais à Pæstum — devant moi, la mer; derrière moi, les temples grecs, *vielleicht das Schönste...*, écrit Goethe. Et voici qu'arrive une Mercedes de Munich, 1000 ou 1500 kilomètres par l'autoroute. En sort une famille de Bavaois, qui dresse la tente, place une table devant la tente, une TV sur la table et — derrière les temples, devant elle la mer — se met à regarder le premier alunissage... Or, le lendemain, ils ont continué, regardant les feuilletons qui n'étaient certainement pas moins indigents que ceux de TV-Globo... Je me souvenais — moi aussi — d'une traversée du désert, entre Touggourt et El-Goléa, le car s'arrêtant vers midi sur les bords de l'erg, les Arabes descendant d'un côté pour faire leur prière rituelle en direction de la Mecque, et les Européens descendant de l'autre côté pour lâcher... mon très grand respect pour les dames m'ordonne d'en rester là. ■

## TELEVISION

### Ne pas zapper idiot

(cfp) La possibilité, à Berne, de capter vingt chaînes de télévision grâce au câblage ne signifie, en aucun cas, une présence quotidienne de plus de vingt heures face à son petit écran. Les programmes sont en effet loin d'être suffisamment attractifs pour justifier pareille folie.

En fait, seules quatre chaînes émettent le matin avant 7 heures: une commerciale allemande, deux françaises et une commerciale anglaise qui diffuse un programme produit à Stockholm, en suédois et en norvégien, sous le titre «God morgon Scandinavia».

La matinée est ensuite un peu plus animée et parfois intéressante si on prend la peine de suivre certaines émissions scolaires. A part cela, le récréatif domine, sauf lorsqu'un émetteur allemand trans-

met les débats importants du Bundestag. Mais c'est à partir de dix-huit heures que tous les émetteurs sont, sous réserve, en fonction. Les émissions cessent entre 23 h 30 et 3 h 20 le lendemain matin. Plus l'heure avance et plus le niveau intellectuel s'élève dans certains cas, ou devient vulgaire dans l'autre. Le contraste existe et le choix devient possible certains soirs, car lorsque certaines compétitions sportives sont transmises, il y a cinq, six ou sept programmes semblables.

La possibilité de «zapper» devient fort agréable pour suivre l'actualité qui est reflétée fort différemment selon les pays. Il convient à ce sujet de citer en exemple le bulletin ITN diffusé, en anglais et cinq soirs par semaine, par Super Channel. C'est un complément presque indispensable à notre bulletin national. Le présentateur, John Suchet, est un modèle.

Autres émissions intéressantes: «Euro-

### Les programmes disponibles

Les 4 programmes suisses; 3 programmes nationaux allemands et BR3, la chaîne bavaoise; deux programmes autrichiens; TF1, A2 et FR3 (Rhône-Alpes); la RAI Uno. Viennent s'y ajouter, via le satellite Eutelsat I F-1: une chaîne commerciale allemande (SAT1) et le programme com-

mun germano-austro-suisse (3SAT); TV5, programme commun TF1, A2, FR3, SSR, RTBF (Belgique), CTQC (Canada); Sky Channel et Super Channel, programmes commerciaux anglais ainsi que, non officiellement et dans de mauvaises conditions, Worldnet (USA).

# Horizons peu prometteurs

(y) Pendant des siècles, les maîtres d'académie et autres grands clercs ont pu impunément monopoliser le savoir. Ces dernières décennies, les professeurs, responsables des recherches faites dans les universités et les écoles polytechniques, ont dû entendre ceux qui leur reprochent de ne pas partager les résultats de leurs travaux avec la foule des citoyens contribuables qui les financent.

Sentant la nécessité de sortir enfin de leur tour d'ivoire, les professeurs — du moins ceux d'entre eux qui n'estiment pas avoir déjà suffisamment « rendu » à la société en partageant la manne officielle avec les programmes nationaux de recherche — ont donc voulu aller à la rencontre d'un plus vaste public, ou même partir à sa conquête — mais sans le définir plus précisément.

Dans ces conditions, la tentative d'ouverture est promise à l'échec. En se privant du recours désormais nécessaire aux praticiens de la communication, les services de presse des universités produisent plusieurs fois par an une revue intitulée *Thema*, tout à fait intéressante et ennuyeuse à la fois, programmée pour susciter au mieux un écho poli.

Il n'en ira même pas ainsi pour la nouvelle publication intitulée *Horizons*, qui

a le Fonds national de la recherche scientifique (FNRS) comme éditeur et, pour la version française, le Centre de documentation et d'information scientifiques à Genève comme chargé de la rédaction/conception/réalisation. Jolie revue de 12 pages (le n° 1 est daté de mars 1988), sous couverture rouge comme les rapports du FNRS, avec un éditorial du nouveau membre et président du Conseil de la recherche (Prof. A. Aeschlimann, zoologue à l'Université de Neuchâtel), et une profession de foi non signée mais digne de citation intégrale:

*Les scientifiques avancent souvent le regard fixé sur un horizon dont ils ne distinguent que la ligne.*

*Chaque fois qu'ils progressent, cet horizon recule. La science n'en franchit pas moins des champs de connaissance dont elle ne soupçonnait même pas l'existence, et qui ne manqueront pas de produire un jour leur moisson d'utiles découvertes. La recherche est ainsi une quête inlassable, par delà les horizons, de terrains inconnus où germera notre avenir.*

L'enchaînement de métaphores géographiques et agricoles ne dissimule pas le vide d'idées en matière de communication. *Horizons* sue la bonne volonté de ses « lanceurs » et l'absence de toute réflexion sur le sens même de leur initiative, et surtout sur la manière de faire passer le message.

*Thema* et *Horizons*: deux sorties ratées de la fameuse tour d'ivoire. Hormis peut-être le contenu, il faut tout revoir: le style, la forme, le support même. A l'ère de l'image mobile sur petit écran, l'imprimé qui se veut attractif et illustré a de la peine à s'imposer. Comme s'il n'y avait plus de salut entre Kim Il Sung (ou le candidat Mitterrand) et le clip télévisé. ■

Dans un article paru dans le *Bulletin* du Crédit suisse (3/88), M. Michaël Ringier, président de la direction de Ringier à Zofingue, révèle qu'il a fallu investir 25 millions de francs suisses pour que la revue en langue allemande *Natur*, qui tire à 180 000 exemplaires, atteigne son seuil de rentabilité.

## ECHOS DES MEDIAS

Le *Tages-Anzeiger* de Zurich, qui possède déjà l'hebdomadaire de quartier *Zurcher City* (75 000 exemplaires), vient d'acheter quatre autres journaux de quartier zurichois, paraissant à Oerlikon, à Seebach, à Schwamendingen et à Unterstrass/Oberstrass. C'est grand Zurich!

Le troisième programme Rete 3 de la radio suisse-italienne émet maintenant des bulletins de nouvelles en dialecte tessinois. Il s'agit de rappeler ce dialecte aux jeunes qui ont tendance à l'oublier. Rete 3 est comparable à Couleur 3 de la radio romande.

## DP Domaine Public

### Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy

François Brutsch

Jean-Daniel Delley (jd)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Point de vue:

Jean-Louis Cornuz

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 22 69 10 CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Liliane Berthoud, Pierre Imhof

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

pean Business Weekly», le dimanche sur Super Channel. La Suisse n'est pas oubliée dans les sujets présentés et, dimanche 10 avril, le président de la Confédération Otto Stich a répondu à des questions sur l'attitude de la Suisse à l'égard de l'Europe.

Intéressant aussi «Deutsches Börsenfernsehen» chaque jour d'ouverture de la Bourse de Francfort (sur SAT1); les émissions diffusées par le Canada et la Belgique sur TV5 et certaines émissions originales diffusées, en primeur, sur 3SAT, chaîne germanophone publique. Avec vingt programmes fort semblables dans leur inspiration, on est encore loin du «village planétaire» et d'une télévision à la carte, mais on s'en approche. ■

# L'information officielle en question

(jg) Dans un livre qui vient de paraître, Monika von Sury essaie de mettre en question l'information officielle\*. Cet ouvrage nous donne l'occasion de faire le point sur les rapports entre les pouvoirs publics et les journalistes.

Comme l'écrit en préface Ernst Bollinger, la transparence de l'information est davantage le résultat d'un certain esprit et d'un climat d'ouverture que d'un texte légal. Monika von Sury consacre en effet l'essentiel de son livre à décortiquer les nombreuses lois et règlements régissant la politique d'information des pouvoirs publics.

L'information officielle peut se diviser en deux grandes catégories: l'information directe qui passe par des brochures, des dépliants, des «tout-ménages», des expositions, etc, et l'information indirecte qui transite par les médias, via les communiqués, les conférences de presse, sans parler des bruits de couloirs et des conciliabules discrets avec les journalistes initiés.

En apparence, l'information à travers les médias prend de plus en plus de place. La réalité est plus complexe. Le succès de la campagne d'information sur le Sida est due à un travail de communication directe de l'Office fédéral de la santé publique, par des brochures et des affiches. La presse n'est venue qu'en complément et en soutien.

L'élaboration d'une politique de l'information par une grande administration cantonale romande montre que la presse ne joue qu'un rôle marginal s'il s'agit de faire passer des informations précises aux citoyens. Dans ce cas, la mise à disposition de brochures, l'envoi de documents à toute la population reste un canal privilégié. Le rôle de la presse est ici celui de la réaction à l'événement, de l'analyse et du commentaire.

La création récente de nombreux postes de chef de l'information dans les cantons et les communes, par exemple M. Bollinger, cité plus haut, au canton de Genève, est peut-être moins l'indice d'une ouverture plus grande de nos administrations vers la presse que le

symptôme d'une difficulté chronique dans les relations avec les médias.

Il n'est que d'entendre nos hauts fonctionnaires et nos magistrats se plaindre régulièrement d'un air accablé d'être restés incompris, ou d'avoir vu leurs propos déformés, pour comprendre à quel point la liberté de la presse, principe admis et défendu par tous, s'applique surtout à l'information produite par les autres, mais pas à la sienne propre.

Créer un poste de chargé d'information et le confier à un journaliste professionnel reste un excellent moyen d'interposer un filtre entre l'homme politique et la presse, d'amortir les chocs, et de penser ainsi que l'on sera mieux compris des médias et peut-être mieux aimé.

Au fond, le chargé de presse, l'homme des médias engagé par un gouvernement cantonal ou par une municipalité, joue un rôle prophylactique.

Grâce à lui, l'homme politique ou le fonctionnaire a l'impression de posséder une clé qui lui ouvrira ce monde mystérieux et inquiétant de la grande presse d'information. Il reste davantage une espèce d'ambassadeur de ses confrères journalistes auprès des gouvernements qu'un fonctionnaire de l'Etat destiné à dialoguer avec l'extérieur.

Tous ces délégués à l'information sont au fond chargés des relations publiques des gouvernements. Les journalistes savent bien qu'ils récoltent la véritable information en téléphonant directement aux conseillers d'Etat ou aux chefs de service, ou en entretenant une relation privilégiée avec tel ou tel fonctionnaire. Alors, peut-on dire, comme Monika von Sury dans son titre, «L'information officielle en question»? Il faudrait plutôt parler de la mise en question de ceux qui sont chargés officiellement de porter la bonne parole du gouvernement. ■

\*Monika von Sury, *L'information officielle en question*. Editions Vogt et Schild (1988).

(jd) Emotion dans le Landerneau genevois: dans son dernier bulletin, l'Association pour des pistes cyclable (Aspic), le groupe de pression du vélo, inaugure une nouvelle rubrique présentant un itinéraire quotidien domicile-travail. La lecture du premier article ne laisse pas indifférent: rue empruntée en sens interdit, feu rouge non respecté pour tourner à droite, ou départ avant le vert pour se présélectionner à gauche... L'article est prudemment suivi d'une mise en garde sur le caractère éminemment personnel des trucs et astuces dévoilés, aux risques et périls de chacun.

GENEVE

## Attention les vélos

L'Aspic, connue jusqu'à présent pour une fougue plutôt bon enfant, passerait-elle à la guérilla urbaine? Plutôt qu'une incitation à la désobéissance civique, cet article est révélateur d'une réalité: l'extrême difficulté, pour le cycliste urbain à Genève, d'utiliser rationnellement son véhicule sur un réseau routier organisé en fonction (et au profit) du trafic automobile. On peut ajouter aussi la dureté de la confrontation voiture/vélo, qui oblige à prendre des précautions telles qu'un départ anticipé au vert, sachant que l'automobiliste vous refusera généralement un changement de de présélection.

Sous l'impulsion du Département de justice et police et de la ville de Genève, le vent est en train de tourner et les besoins des cyclistes commencent à être dûment pris en compte. Mais on ne peut pas leur demander d'attendre bien sagement. ■

### Précisions...

Dans l'édito de DP 901, nous faisons allusion au livre *Le syndicalisme au futur*, qui présente les résultats d'une enquête sur les comportements, les structures et les revendications syndicales, en omettant d'en préciser les références. Cet ouvrage a pour auteurs C. Roig, H. Schmid, U. Ayberk et J.-N. Rey. Il est paru aux éditions LEP à Lausanne (1986).